

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Où inhumer maintenant Théophile Massala ?

ENA
Libreville/Gabon

Le président du tribunal de première instance de Libreville vient d'être saisi par la famille de feu Théophile Massala. Objet de cette saisine: le refus de la concubine de ce dernier, décédé le 14 janvier 2021 à Libreville, de le voir enterrer dans la parcelle de terrain qu'il avait acquise au quartier Bambouchine, dans le 6e arrondissement de Libreville. Chef du quartier Avéa-3, Théophile Massala avait, dans son testament à sa famille, insisté pour qu'il soit inhumé dans cette propriété, " et nulle part ailleurs ". Mais à sa mort, malheureusement, les choses ne se passeront pas comme il l'avait souhaité. D'autant que

sa concubine, la nommée Suzanne Mandjidi, s'est opposée farouchement à ce qu'il en soit ainsi. En fait, expliquent les plaignants, c'est alors que l'auxiliaire de commandement était souffrant que cette dernière va s'empresser d'aller s'installer dans la maison construite à Bambouchine. Mécontent de cela, Théophile Massala va initier contre elle une procédure d'expulsion en bonne et due forme. Mais, elle refusera de s'exécuter. Et va solliciter l'aide d'un organisme défendant les droits de la femme. Comme si cela l'absoudrait des conséquences de l'opposition qu'elle ne cesse de manifester, estiment les plaignants. Et l'affaire prend une autre tournure le 4 février 2021 lors de la sortie du corps pour



Photo: Antoine Essone Ndonga

Le terrain, propriété du défunt Théophile Massala à Bambouchine, où il souhaitait être inhumé.

l'inhumation où, à la réquisition de Dame Suzanne Mandjidi, les policiers ont débarqué dans la concession où ils auraient tout cassé, y compris le caveau devant recevoir la bière. D'où

la colère des parents du défunt qui ne comprennent pas jusque-là le comportement de Mme Mandjidi qui empêche que l'on enterre son époux (si tant est que ce soit le cas) dans

la propriété que ce dernier a choisie pour le repos éternel. Encore que l'homme, de son vivant, y avait déjà inhumé sa première épouse dont la tombe est bien visible.

Arnaque sur le foncier: la Sni dénonce et porte plainte



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

La Sni a engagé des procédures judiciaires à l'encontre des individus qui se lancent dans la vente de ses parcelles de Bikélé.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DES groupes d'individus, non encore identifiés, s'illustrent dans la vente frauduleuse des parcelles aménagées du lotissement de Bikélé, propriété de la Société nationale immobilière (Sni). N'ayant aucun document justifiant le fait que ces biens leur appartiennent, ils arnaquent les victimes, faisant croire à celles-ci que les terrains qu'ils présentent comme étant ancestraux seraient leur propriété. Aussi une même parcelle est-elle parfois vendue à deux, voire trois personnes. Toute chose qui engendre des querelles entre les

acquéreurs. Les informations sur le sujet, parvenues à la direction générale de la Sni, ont donc amené les responsables de cette société à se rendre sur les lieux pour constater l'effectivité du délit. Le sommet stratégique de la Sni sommant au passage les acquéreurs qui se sont établis à libérer les lieux, et ceux sur le point de conclure la transaction de renoncer. La Sni n'en appelle pas moins à la vigilance des uns et des autres. Après constat d'un huissier de justice, des procédures judiciaires ont été engagées contre le groupe d'arnaqueurs présumés. Histoire de les mettre définitivement hors d'état de nuire.

La ravisseuse d'enfants se fait la belle à Mouila

F.N
Mouila/Gabon

Le pool psychologique du Centre hospitalier régional de Mouila (CHRM) vient d'enregistrer un cas d'évasion. Celui de Mathilde Moussavou Massande, cette compatriote devenue tristement célèbre en matière de rapt d'enfants. Une structure hospitalière dans laquelle elle se rendait pourtant de façon hebdomadaire pour son suivi. En effet, le 9 février dernier, Mathilde Moussavou-Massande, en détention provisoire à la prison centrale, serait parvenue à tromper la vigilance de l'unique femme de la sécurité pénitentiaire qui veillait sur elle lors des séances chez le psychoclinicien. L'information est aussitôt transmise à la hiérarchie de la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié, qui la

répercute auprès des différentes unités des forces de défense et de sécurité. Une chasse à l'homme est immédiatement ouverte en vue de rattraper la fugitive. Cette énième évasion étonnerait le praticien en charge du suivi psychologique de cette compatriote. D'autant que pour le spécialiste: " Il s'agit d'une patiente douce et désireuse de changer sa condition humaine". Un avis qui diverge cependant de la position des autorités qui soupçonnent fortement la dame de présenter des troubles paranormaux. Pour rappel, Mathilde Moussavou Massande est en détention préventive, depuis le 3 octobre 2020, après une brève cavale de 6 jours. Elle avait successivement kidnappé la petite Marcelle Ondo à Mouila, puis "bébé Chris" au PK 12 de Libreville, enfin la petite Oumou à Fougamou. " Quand je prends les enfants, ce



Photo: Felicien Ndonga

Mathilde Moussavou Massande est toujours en cavale.

n'est pas pour leur faire du mal. Je veux juste ressentir ce que les femmes comme moi vivent (...) J'ai fait la prison, mais rien n'a changé en moi ", déclarait-elle lors de sa dernière interpellation.